

REGARDS SUR LE VIVRE ENSEMBLE

AVIS JEUNESSE 2020-2021

REGARDS SUR LE VIVRE ENSEMBLE

AVIS JEUNESSE 2020-2021

La Démarche jeunesse sur le vivre ensemble de l'INM reçoit
le soutien financier du gouvernement du Québec

Avec la participation financière de :

Québec 

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.



5605, avenue de Gaspé, bur. 404
Montréal (Québec) H2T 2A4
1 877 934-5999
inm@inm.qc.ca | www.inm.qc.ca

Avis jeunesse: Regards sur le vivre ensemble

Production

INM

Comité de rédaction

Saphia Arhzaf

Omar El Ouarzadi

Dina Hussein

Marie-Pier Kouassi

Meredith Nana Lelièvre

Faravena Bénédicte Olivier

Tamara Sogomorian

Gaël Stephenson-Chancy

Sara Thabet

Jenny Wang

Édition

Josiane Roulez, Collaboratrice externe

Révision

Julie Caron-Malenfant, INM

Sami Ghzala, INM

Francis Therrien, INM

Sophie Racine Méndez, INM

Marie Perrault, INM

Vicente Guzmán Barra, INM

Conception de la maquette et mise en page

Adelene Frissou, INM

Illustrations

Alona Syplyak

Démarche jeunesse sur le vivre ensemble

La Démarche jeunesse sur le vivre ensemble est une initiative de l'INM qui s'échelonne sur trois ans.

L'objectif : mettre à l'avant-plan le vivre ensemble et inviter les jeunes à une réflexion approfondie sur les thèmes et défis qui y sont associés. La démarche met en contact les jeunes avec des spécialistes de ces questions et avec des modèles inspirants et capables de leur insuffler une réflexion positive et stimulante.

Comité de rédaction de l'avis jeunesse

La Démarche jeunesse sur le vivre ensemble inclut la production annuelle d'un avis sur un enjeu qui interpelle le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Afin de produire cet avis, l'INM a mis sur pied un comité de rédaction formé de 10 jeunes.

Les personnes ont été sélectionnées à la suite d'un appel de candidatures. Il s'agit de jeunes âgés entre 17 et 30 ans aux profils socioculturels et professionnels variés, ce qui contribue à une diversité d'opinions. L'INM les a accompagnés dans leur démarche en organisant des rencontres avec des spécialistes et en encadrant leur travail de rédaction.

Le travail de l'INM ne consistait pas à suggérer aux jeunes les idées qu'ils souhaitent mettre de l'avant. Les idées présentées ne reflètent pas les positions défendues par le MIFI ou l'INM, mais bien celles des jeunes qu'il accompagne.

TABLE DES MATIÈRES

Démarche jeunesse sur le vivre ensemble	7
Comité de rédaction de l’avis jeunesse	8
Le processus de rédaction	10
Introduction	11
Qu’est-ce que le privilège blanc ?	12
Comment se manifeste-t-il au Québec ?	17
Pourquoi est-ce si difficile d’en parler ?	22
Recommandations	27
Mots de la fin	32

LE PROCESSUS DE RÉDACTION

Le processus de rédaction de l'Avis jeunesse sur le vivre ensemble 2020-2021 s'est déroulé de juin 2020 à mars 2021. Au courant de cette période, le comité de rédaction s'est réuni formellement sur Zoom à une douzaine de reprises.

Les premières rencontres ont permis aux membres du comité de rédaction de bénéficier de présentations offertes par quatre personnes invitées : Anuradha Dugal, actuelle présidente du Conseil des Montréalaises, Emilie Nicolas, chroniqueuse au Devoir, au Montreal Gazette et pour CBC, Philippe Fehmiu, animateur de Via Fehmiu à Ici Musique, et Marc-André Cyr, chroniqueur au Ricochet et chargé de cours à l'UQAM.

Les membres du comité de rédaction ont également alimenté leurs réflexions à travers des recherches documentaires qui les ont amenés à consulter une large gamme d'écrits pertinents.

Les rencontres subséquentes auront été l'occasion pour les membres du comité de rédaction de l'avis de mettre en commun le fruit de leurs recherches, de délibérer sur le contenu à aborder à travers l'avis, de fixer des objectifs communs, d'amorcer la rédaction et de valider les chapitres rédigés. Le comité de rédaction a également bénéficié d'une séance de préparation à la présentation de leur avis au MIFI. Cette rencontre était animée par Jean-Claude M Kikongi, directeur, lead stratégie chez Cossette.

Les membres du comité de rédaction se sont réunis une dernière fois au mois de mai 2021 afin de présenter leur avis à l'équipe du MIFI.

Introduction

Il y a de ces sujets ou de ces discussions qui suscitent l'inconfort. C'est le cas de celles entourant les désavantages ou les traitements différenciés que certaines personnes peuvent vivre en raison de leur couleur de peau, de leurs origines ethnoculturelles ou de leurs pratiques religieuses par exemple.

Or, si en raison de ces marqueurs identitaires une partie de la population québécoise trouve plus difficile de se trouver un emploi ou un logement, est-il possible que la partie de la population québécoise qui ne vit pas de désavantages ou de discriminations en raison de ces mêmes marqueurs identitaires bénéficie en quelque sorte d'un avantage ou d'un privilège?

Cette discussion semble bien souvent encore plus inconfortable. Pourtant, on ne peut pas travailler vers une plus grande égalité de fait sans poser un regard critique sur la façon dont sont distribuées les opportunités dans notre société. Aucun changement de fond ne peut se faire en évitant ces discussions, aussi difficiles et inconfortables soient-elles.

Ce document est le fruit d'un long processus de réflexion, de discussion, de recherche et de rédaction. Il vous propose de démystifier la notion de privilège blanc. Qu'entend-on par privilège blanc? Comment se manifeste-t-il? Pourquoi est-ce si difficile d'en parler sereinement? Comment travailler vers une société plus égalitaire? Voilà quelques questions auxquelles ont tenté de répondre le comité de rédaction de l'avis jeunesse sur le vivre ensemble 2020-2021.

QU'EST-CE QUE LE PRIVILÈGE BLANC ?

Depuis que la notion de privilège blanc a été introduite dans le débat public au Québec, les personnes qui l'utilisent ne la comprennent pas, ne s'entendent pas sur son sens ou se braquent à sa simple prononciation¹. Comment pourrions-nous parler de privilège blanc alors que tant de personnes blanches vivent dans la pauvreté ? Cette critique revient souvent, et dénote une méconnaissance de la notion de privilège blanc. Ce chapitre permettra de mieux la comprendre et d'établir la définition qui servira de référence au présent document.

La blanchité², l'identité blanche et le privilège blanc se construisent et se comprennent différemment selon l'époque et les climats sociaux, économiques et politiques³. Au Québec, les réalités historiques et politiques influencent les perceptions de la population quant à l'identité québécoise. Celle-ci émerge dans les années 1970, alors que les Québécois francophones se battent pour mettre fin à la discrimination sur la base de la langue. À partir des années 1980, le Québec accueille une immigration plus importante et diversifiée. Les cultures « minoritaires » s'inscrivent comme des identités secondaires, et la diversité inspire au groupe majoritaire « le sentiment plus ou moins aigu d'une menace, non seulement pour ses droits, mais aussi pour ses valeurs, ses traditions, sa langue, sa mémoire et son identité. Au Québec, une source importante d'inquiétude tient au fait que la majorité culturelle francophone est elle-même une minorité fragile dans l'environnement nord-américain »⁴. Cette méfiance à l'endroit des groupes minoritaires favoriserait les généralisations et les préjugés, et cristalliserait une opposition entre majorité et minorité⁵.

¹ Patrick Lagacé et Bernard Drainville nous en ont donné un exemple en direct au 98.5 FM. Alors que Lagacé tente maladroitement d'expliquer le concept, Drainville se ferme à la discussion : www.985fm.ca/audio/372106/le-privilege-blanc-ca-existe-le-commentaire-de-pat-lagace-et-bernard-drainville

² « Le concept de blanchité renvoie à l'idée qu'être « Blanc » est une construction sociale, comme être « Noir-e ». *Revue Droits et libertés*. Vol. 35, numéro 2, automne 2016.

³ Bhopal, Kalwant, and Alibhai-Brown Y. (2018) « White Privilege. » In *White Privilege: The Myth of a Post-racial Society*, 9-28. Bristol, UK; Bristol University Press.

⁴ Bouchard, G. (2011). Qu'est ce que l'interculturalisme ? / What is Interculturalism? *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, 56(2), 395–468. <https://doi.org/10.7202/1002371ar>

⁵ Mercier C. et Warren J.P. (2016) *Identités religieuses et cohésion sociale : La France et le Québec à l'école de la diversité* (Documents), (s.l.) : Le bord de l'eau.

Le modèle de vivre ensemble au Québec est celui de l'interculturalisme. Il reconnaît les communautés ethnoculturelles minoritaires, tout en les distinguant de la culture majoritaire francophone qui a préséance sur les autres cultures⁶. En raison de ce cadrage, les communautés racisées vivent des inégalités. Leur inclusion ou leur exclusion semble se baser sur leur apport à la majorité blanche francophone. À l'inverse, la blancheur confère à l'identité dominante divers privilèges et mécanismes de renforcement de ces privilèges⁷. Le privilège blanc se maintient à travers l'altérisation des personnes non-blanches⁸, et assure la préservation d'un statu quo pour l'identité blanche majoritaire. Il subsiste grâce à un processus social et politique complexe de maintien du pouvoir. Ces enjeux liés au clivage identitaire mettent en relief la notion de privilège blanc.

Peggy McIntosh, qui a popularisé la notion du privilège blanc dans le contexte états-unien, le décrit comme « un sac à dos invisible et léger comme l'air, rempli de provisions spéciales : assurances, outils, guides, passeports, visas, vêtements, boussole, équipement d'urgence et chèques en blanc. Ces provisions avantagent un individu tout au long de sa vie [traduction libre] »⁹.

Pour la journaliste Reni Eddo-Lodge, aborder la question est complexe, car il s'agit de décrire une absence. Le privilège blanc se vit, en effet, comme une absence de conséquences du racisme, c'est-à-dire une absence d'expériences relatives à la discrimination systémique, à la discrimination en raison de la couleur de la peau et à des chances de réussite plus faibles en raison de sa « race »¹⁰.

⁶ Bouchard, G. (2011). Qu'est ce que l'interculturalisme ? / What is Interculturalism? *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, 56(2), 395–468. <https://doi.org/10.7202/1002371ar>

⁷ Bhopal, Kalwant, and Alibhai-Brown Y. (2018) «White Privilege.» In *White Privilege: The Myth of a Post-racial Society*, 9-28. Bristol, UK; Bristol University Press.

⁸ Idem

⁹ McIntosh, P. (1988). « White Privilege and Male Privilege: A Personal Account of Coming To See Correspondences through Work in Women's Studies » *Peace and Freedom*, p.10.

¹⁰ Eddo-Lodge, R. (2017). « Why I'm no Longer Talking to White People About Race ». *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2017/may/30/why-im-no-longer-talking-to-white-people-about-race>

Des critiques se dressent toutefois à l'égard de cette notion. Pour Marc-André Cyr, historien politique des mouvements sociaux, bien qu'il puisse être pertinent de discuter du privilège blanc, les discussions autour de cette notion tendent trop souvent à verser dans le dogmatisme et l'idéologie. « Le sexe, le genre et la race deviennent [alors] des concepts qui, au lieu d'ouvrir le débat et d'élargir la lutte, y mettent fin ; [au] lieu de discuter des propos de notre interlocuteur, on s'en prend à son origine ethnique ou à son genre ; et [...] toute forme de critique ou de commentaire est considérée comme une effraction paternaliste »¹¹. Le débat sur le privilège blanc entrerait ainsi en contradiction avec la nécessité de créer des luttes transversales, de former un front commun, un « nous » constitutif des personnes composant la société civile. Les individus étant plus que des déterminants sociaux basés sur le genre et la race, Marc-André Cyr ajoute que « si tout est radicalement déterminé d'avance et que les formes de la souffrance et de la domination sont incommunicables, nous sommes perdus »¹².

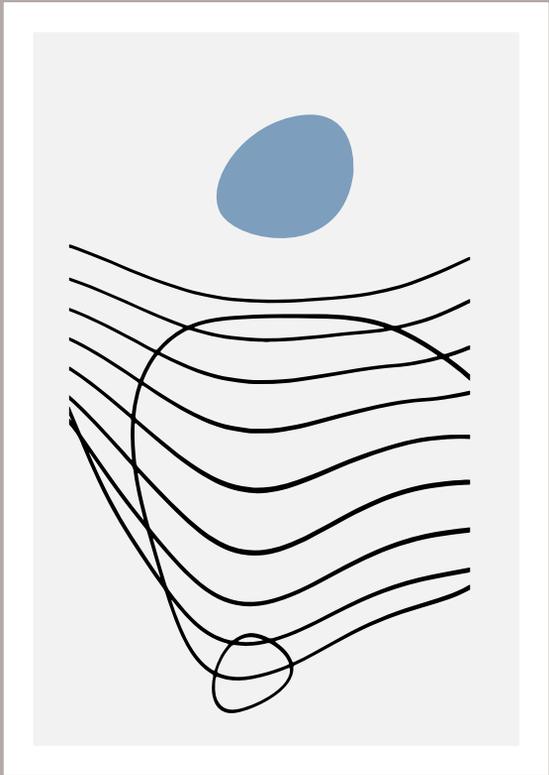
À nos yeux, nommer et reconnaître le privilège blanc demeure pertinent afin de reconnaître et de parler des inégalités raciales. Nier son existence nuit à la création d'un dialogue social qui requiert une écoute et une prise en compte des diverses réalités qui composent notre société. Le concept demeure difficile à cerner en raison d'un manque de consensus sur une définition claire.

Le comité de rédaction de l'Avis jeunesse sur le vivre ensemble suggère donc sa propre compréhension du concept. Dans sa définition simple, un privilège est le fait qu'un individu ou un groupe est avantagé par rapport aux autres. Le privilège blanc, quant à lui, est l'absence de réflexion sur sa « race » dans toutes les sphères de la vie en société. Le fait de se mouvoir sans éveiller de méfiance, d'être interpellé sans crainte par la police, ou de trouver un logement sans jamais songer au risque de subir une discrimination en raison de la couleur de sa peau constitue un privilège.

¹¹ Cyr, M-A. (2018). « L'homme-blanc-cis-hétéro-privilégié ». *Ricochet*. <https://ricochet.media/fr/2123/lhomme-blanc-cis-hetero-privilegie>

¹² Idem

De l'autre côté de la médaille, le racisme est une charge mentale que portent les personnes racisées dans une société et une culture où le groupe majoritaire, composé au Québec des personnes d'ascendance canadienne-française, s'évertue à maintenir le statu quo, en ignorant trop souvent les expériences vécues par les personnes racisées.



COMMENT SE MANIFESTE-T-IL AU QUÉBEC ?

Le privilège blanc se manifeste de plusieurs façons. Certaines de ces manifestations peuvent sembler plus anodines que d'autres, mais elles participent toutes à la hiérarchisation des populations en fonction de la couleur de leur peau. Ce chapitre abordera les manifestations du privilège blanc au Québec, d'abord en termes de visibilité et de représentation, puis d'accès à l'emploi et d'opportunités économiques, et enfin face aux institutions d'autorité publique.

Si le privilège de visibilité peut sembler anodin, il « renforce les mécanismes de l'exclusion sociale, dont le premier repose sur le mécanisme d'invisibilisation systémique »¹³. C'est en tenant pour objectives les expériences d'un groupe exclusif que le mécanisme d'invisibilisation systémique se met en marche : le groupe visible a ce privilège d'être considéré comme autosuffisant, ce qui implique que les expériences des groupes invisibles sont exclues¹⁴. Les représentations médiatiques peuvent notamment être utilisées comme justifications de l'ordre social¹⁵, perpétuant l'état de déni face au privilège blanc. En bénéficiant d'une représentation plus grande et plus diversifiée, et par conséquent plus juste, les personnes blanches s'instaurent en tant que représentants d'une neutralité. Dans ce contexte, la blancheur se pose en « référence implicite, universelle et indéfinie, comme une norme contre laquelle se définit la différence »¹⁶. Or, en matière de représentation, on constate que les personnes blanches sont favorisées par rapport aux autres membres de la société québécoise, que ce soit dans les médias, le milieu culturel ou encore en politique.

À la télévision locale, la proportion de personnages de fiction racisés se rapproche de leur proportion réelle dans la population québécoise¹⁷⁻¹⁸.

¹³ Hajji, N. (2018). « Le spectre de l'invisibilisation ». *TicArtToc* (10), p. 39.

¹⁴ Harding, S. (1992). « Rethinking standpoint epistemology: What is «strong objectivity?» ». *The Centennial Review*, 36(3), p. 437-470.

¹⁵ Diamballa, A. (2016). « La représentation des groupes ethnoculturels à la télévision québécoise de langue française ». *Université du Québec à Montréal. Mémoire dans le cadre d'une maîtrise en sociologie*.

¹⁶ Bosa, B. (2012). « Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la whiteness ». *D. Fassin (éd.), Les nouvelles frontières de la société française*, p. 135.

¹⁷ Diamballa, A. (2016). « La représentation des groupes ethnoculturels à la télévision québécoise de langue française ». *Université du Québec à Montréal. Mémoire dans le cadre d'une maîtrise en sociologie*.

¹⁸ Landry, A. (2019). « Diversité à l'écran: le plafond de verre des rôles vedettes ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/202/diversite-television-quebec-vedettes-roles-gala>

Cependant, les personnes racisées sont plus souvent représentées dans des rôles de seconde ou de troisième importance¹⁹. Au-delà des chiffres, la majorité des personnes québécoises racisées jugent la représentation dont elles bénéficient comme étant stéréotypée²⁰.

Pour ce qui est des médias d'information, un recensement réalisé en 2015 révèle une proportion de 8 % de personnes racisées parmi les équipes d'animation et les personnes invitées²¹. Ce constat suggère que la mise à l'agenda médiatique, le cadrage de l'information et les analyses proposées sont largement le fait de personnes blanches. À Radio-Canada, 5,8 % des cadres seulement appartiennent à des minorités visibles²².

L'écart de représentation s'observe aussi parmi les personnes élues et les décideuses et décideurs publics. À l'issue des dernières élections, le Québec ne comptait aucune personne élue d'origine autochtone, et seulement 10 députés provinciaux racisés, alors que « seulement 3,2 % des emplois de haute direction et 3,5 % des emplois de cadres dans la fonction publique sont occupés par des personnes se définissant comme provenant d'une communauté culturelle²³.

Cette sous-représentation s'observe également au sein de la fonction publique municipale alors que « les villes du Grand Montréal, qui compte un tiers de personnes racisées, n'emploient que 5 % d'entre elles »²⁴.

La communauté métropolitaine de Montréal est la seule au Québec à détenir des données récentes sur le sujet.

¹⁹ Idem

²⁰ Diamballa, A. (2016). « La représentation des groupes ethnoculturels à la télévision québécoise de langue française ». *Université du Québec à Montréal. Mémoire dans le cadre d'une maîtrise en sociologie.*

²¹ Diamballa, A. (2016). « La représentation des groupes ethnoculturels à la télévision québécoise de langue française ». *Université du Québec à Montréal. Mémoire dans le cadre d'une maîtrise en sociologie.*

²² Boisclair, V. (2020). « Fonction publique: un "plafond de béton" que Québec n'est pas pressé de briser ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1757852/gouvernement-acces-emploi-minorites-visibles-ethniques-manque-volonte>

²³ Gervais, Lisa-Marie. (2018). « Plus de diversité à l'Assemblée Nationale ». *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/538298/elections-plus-de-diversite-mais-pas-encore-assez>

²⁴ Schepper, B. (2018). « Politiques d'inclusion dans la fonction publique : État de la situation ». *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*. p. 3

Cette sous-représentation est exacerbée pour les femmes racisées. Les femmes occupant une position-cadre à la Ville de Montréal et dans ses arrondissements comptaient, en 2015, pour 40 % du personnel, tandis que les femmes racisées n'en représentaient que 2 %²⁵. Ce constat démontre la sous-représentation des personnes racisées dans des fonctions affectant les politiques et le débat public, ce qui entraîne inévitablement un défaut de représentation de leurs enjeux et points de vue dans la société.

L'accès au marché du travail ainsi que les conditions d'emploi s'avèrent également bien différentes entre personnes blanches et personnes racisées au Québec. Les statistiques de la dernière décennie de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse révèlent une progression insuffisante de l'embauche de personnes racisées dans tous les secteurs au Québec, malgré des cibles d'embauche se basant sur la proportion de personnes détenant les compétences requises dans le secteur d'activité et la région concernée²⁶.

Plus largement, les personnes racisées gagnent moins que les personnes qui composent la majorité, et ce, de manière largement persistante, indépendamment du domaine d'étude et du niveau d'éducation. Les revenus d'emploi moyens et médians sont généralement plus faibles pour les personnes racisées. En 2016, selon Statistique Canada, leur revenu d'emploi médian était de 58 030 \$, et leur revenu d'emploi moyen, de 72 625 \$. En comparaison, pour la population majoritaire, ces revenus s'établissaient respectivement à 62 649 \$ et à 77 613 \$. L'écart est encore plus prononcé chez les individus ayant accompli des études de cycles supérieurs. Des écarts semblables s'observent sur le plan du taux de chômage.

²⁵ Office de consultation publique de Montréal (2020). « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal : Rapport de consultation publique ». <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P99/rapport-reds.pdf>

²⁶ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2020). « Rapport triennal 2016-2019 : Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics ». https://www.cdcdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Rapport_triennal_PAF_2016_2019.pdf

Au dernier recensement de 2016, le taux de chômage de la population des minorités visibles s'élevait à 11,7 %, contre 6,6 % chez la population blanche au Québec²⁷.

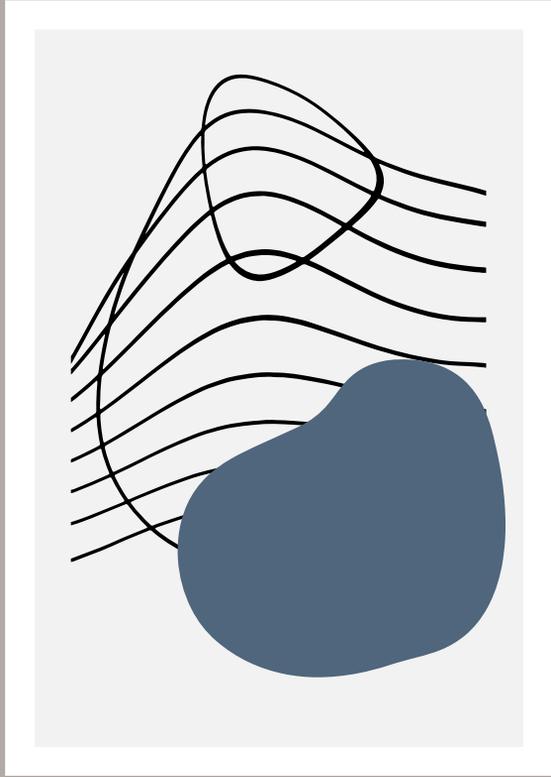
Des études portant sur la discrimination à l'embauche illustre clairement la discrimination que vivent les personnes racisées dans l'accès à l'emploi²⁸⁻²⁹. Ces études se basent sur les curriculum vitæ de personnes au nom à consonance canadienne-française, arabe, latino-américaine ou africaine. Les auteurs soulignent qu'« à profil égal, le candidat majoritaire a au moins 60 % plus de chances d'être invité à un entretien que les candidats des minorités racisées, et un peu plus d'une fois sur trois, ces derniers risquent d'être ignorés par l'employeur sur une base discriminatoire »³⁰. Ces résultats démontrent qu'au Québec, les personnes blanches tendent à se voir accorder plus d'opportunités professionnelles dans leur champ de compétences, contrairement à leurs pairs racisés.

²⁷ Idem

²⁸ Eid, P. (2012). « Les inégalités « ethnoraciales » dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination ». *Recherches sociographiques*, 53(2), 415–450. <https://doi.org/10.7202/1012407ar>

²⁹ Beauregard, J.-P., Arteau, G. et Drolet-Brassard, R. (à paraître). « Testing à l'embauche des Québécoises et Québécois d'origine maghrébine à Québec ». *Recherches sociographiques*.

³⁰ Eid, P. (2012). « Les inégalités « ethnoraciales » dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination ». *Recherches sociographiques*, 53(2), 415–450. <https://doi.org/10.7202/1012407ar>



POURQUOI EST-CE SI DIFFICILE D'ABORDER LE PRIVILÈGE BLANC AU QUÉBEC ?

Il demeure malheureusement difficile d'aborder les questions du privilège blanc, des inégalités, du racisme et du colonialisme au Québec³¹, ce qui nuit à la construction d'un « nous » pluriel nécessaire à un meilleur vivre ensemble.

Le rejet de la notion de privilège blanc dans son intégralité représente l'un des obstacles à l'ouverture d'un dialogue sur celle-ci. Plusieurs raisons sont avancées pour s'y opposer, notamment son caractère polarisant. Certains s'opposent à l'utilisation du terme « privilège ». D'autres refusent de croire que les personnes blanches sont privilégiées, puisqu'elles vivent aussi d'autres formes de discrimination, entre autres socio-économiques, et ne sont donc pas automatiquement avantagées. De plus, une partie de la population se braque face aux dénonciations de racisme systémique subi par des personnes racisées. En effet, les personnes blanches qui perçoivent leur expérience et leur vécu comme étant la norme peuvent trouver difficile d'envisager que les expériences différenciées des personnes racisées sont réelles et oppressives³².

Pourtant, il est nécessaire d'encourager la discussion sur la question. Loin de chercher à accuser les personnes blanches de racisme ou à tenter de les pousser à l'antagonisme, cette discussion vise plutôt à conscientiser par rapport à cet avantage dont elles bénéficient, souvent de manière inconsciente. Leur objectif n'est pas d'attaquer les personnes blanches dans leur individualité, mais de dénoncer un phénomène social plus large. Si la non-reconnaissance du privilège blanc par une partie de la population peut se comprendre comme une réaction normale, ancrée possiblement dans une angoisse identitaire ou une crainte de perdre certains privilèges, il n'en demeure qu'elle perpétue des inégalités. Cette réaction défensive initiale doit être dépassée.

³¹ Conradi, A. (2017). « Les angles morts : perspectives sur le Québec actuel ». *Remue-ménage*.

³² Eddo-Lodge, R. (2017). « Why I'm no Longer Talking to White People About Race ». *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2017/may/30/why-im-no-longer-talking-to-white-people-about-race>

Reconnaître l'existence du privilège blanc est inconfortable, surtout pour les personnes qui en bénéficient. C'est pourquoi cette question trouve difficilement sa place dans le discours public. Sous prétexte de mal maîtriser la notion et les enjeux qui en découlent, beaucoup préfèrent éviter la conversation ou traiter du sujet de manière superficielle. L'exemple le plus parlant de cette tendance est le refus du premier ministre du Québec, réitéré à de multiples occasions, de reconnaître le racisme systémique. Ironiquement, le choix de ne pas reconnaître le caractère systémique des oppressions raciales représente un privilège en soi : ce privilège blanc dont les populations racisées sont privées.

Le contexte sociohistorique spécifique du Québec, combiné à ces considérations générales, contribue au refus de discuter de l'existence du privilège blanc. Une partie de la population québécoise a du mal à allier son passé de colonisé avec sa propre histoire colonisatrice³³. Ce double statut, presque irréconciliable dans l'imaginaire collectif, se pose en opposition au récit national prédominant. Les nombreuses oppressions subies par la population d'origine canadienne-française, notamment sur les plans linguistique, économique et culturel, et les luttes qu'elle a menées pour s'en émanciper ont forgé l'identité nationale québécoise. Le discours de la survivance a servi de base à la construction du récit national, qui a connu un renouveau dans les années 1960. Ces vagues d'oppression ont laissé des plaies ouvertes qui nuisent à la reconnaissance d'autres formes d'oppression possibles sur le même territoire. Si les personnes d'origine canadienne-française ne craignent pas de dénoncer les oppressions historiques qu'elles ont vécues, certaines de ces personnes ont parfois tendance à nier les autres logiques de domination existantes³⁴. Faire admettre l'existence d'une logique d'oppression raciale à un groupe qui se perçoit également comme victime, aveugle de ses autres privilèges, représente un défi.

³³ Conradi, A. (2017). « Les angles morts : perspectives sur le Québec actuel ». *Remue-ménage*.

³⁴ Nicolas, É. (2020). « Maîtres chez l'Autre ». *Liberté, art et politique*, p. 42-46. https://revueliberte.ca/article/1430/Ma%C3%AFtres_chez_l_Autre

Les oppressions subies par la population d'origine canadienne-française caractérisent le discours néonationaliste depuis les années 1960. Elles sont réelles et légitimes, et méritent d'être reconnues, puisqu'elles ont contribué à forger le Québec actuel. La population majoritaire doit toutefois reconnaître qu'il existe, en parallèle, d'autres logiques de domination subies par les personnes racisées au Québec.

Le haut niveau d'émotivité par rapport à la question de l'identité nationale au Québec contribue à alimenter la volatilité du discours public sur le privilège blanc et le refus d'ouvrir la discussion³⁵. Beaucoup de personnes trouvent risqué d'aborder cette question dans l'espace public, parce que jugée polarisante, et craignent les risques de dérapage ou redoutent la perte de liberté d'expression au profit de la rectitude politique. Il faut reconnaître qu'une mauvaise utilisation du concept, notamment lorsqu'il est employé ou perçu comme une attaque, peut bloquer le dialogue et contribuer à cristalliser des positions antagonistes.

Par contre, force est de constater qu'évacuer complètement de l'espace public la question de l'oppression raciale a aussi des effets désastreux. En effet, cette résistance à l'ouverture d'un dialogue a notamment pour conséquence de maintenir les inégalités résultant des rapports de pouvoir. Refuser la discussion contribue à renforcer le statu quo au détriment des communautés québécoises d'origines diverses et de leurs besoins spécifiques.

Afin d'éviter les risques de dérapage liés à l'usage du concept de privilège blanc dans l'espace public, il est tout d'abord nécessaire de reconnaître que l'oppression nationale des populations d'origine canadienne-française a évolué, et que cette oppression n'a jamais empêché d'autres formes de rapport de pouvoir.

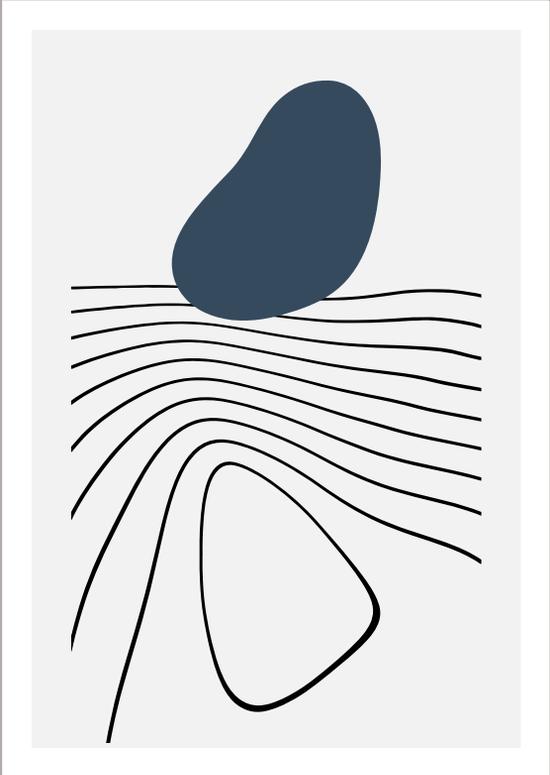
³⁵ Conradi, A. (2017). « Les angles morts : perspectives sur le Québec actuel ». *Remue-ménage*.

À titre d'exemple, l'Église catholique, une institution canadienne-française, a contribué à la colonisation des Premiers peuples au Québec. Ces rapports de pouvoir ont causé des traumatismes collectifs, qu'il faut guérir par la redéfinition d'un « nous » pluriel³⁶. Pour ce faire, il faut échanger ouvertement, écouter et entendre, et accepter de discuter du privilège blanc et des dynamiques d'oppressions raciales. Il faut aussi revisiter l'histoire du Québec afin de comprendre comment cette histoire a contribué aux dynamiques actuelles. Davantage de personnes intervenant dans la sphère publique doivent être issues des diversités, afin que l'ensemble des discours soient équitablement représentés.

La création d'espaces de dialogue et d'ouverture permettra de réfléchir véritablement aux moyens à mettre en place afin d'atteindre une réelle justice économique et raciale³⁷. Il s'agit de la voie à suivre pour favoriser le vivre ensemble dans une société démocratique et inclusive, capable de se construire et de se développer par la contribution active et complète de l'ensemble de sa population.

³⁶ Idem

³⁷ Maynard, R. (2018). « *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression, violence d'état au Canada* ». *Mémoire d'encrier*, 350 p.



RECOMMANDATIONS

Les membres du groupe de rédaction reconnaissent l'existence à la fois d'un privilège blanc tel que défini dans le premier chapitre, ainsi que d'obstacles systémiques à la pleine égalité des personnes racisées au sein de la société québécoise. Les recommandations que nous souhaitons diriger au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) se divisent en six volets : (1) le lien entre privilège blanc et racisme systémique, (2) la représentation dans les médias, (3) le pluralisme de l'histoire québécoise, (4) la participation citoyenne, (5) l'accès à l'emploi et (6) la distribution du pouvoir.

1 - PRIVILÈGE BLANC ET RACISME SYSTÉMIQUE

Le cheminement vers une société plus inclusive requiert notamment que l'on nomme avec exactitude les inégalités qui entravent le vivre ensemble, l'inclusion et la pleine participation de tous les membres de notre société. Reconnaître le privilège blanc nous amène nécessairement à reconnaître les inégalités systémiques vécues par les personnes racisées. Nous en venons à la conclusion que plus d'efforts doivent être déployés pour améliorer nos politiques et nos programmes en matière de lutte contre le racisme, de vivre ensemble et d'inclusion.

Recommandation

- Que soit reconnu le caractère systémique du racisme au Québec.

2 - LA REPRÉSENTATION DANS LES MÉDIAS

Nous pensons qu'une meilleure représentation des personnes racisées à la fois dans les médias et dans le milieu des arts et de la culture (télévision, théâtre, cinéma, etc.) est essentielle afin de transformer la conception normative de ce qu'est une personne québécoise.

Des leviers existent pour assurer une représentation de la diversité culturelle plus significative quantitativement et moins stéréotypée, comme le Code de la représentation équitable. Utilisons-les à leur plein potentiel.

Recommandation

- **Que plus d'efforts soient faits en matière de représentation des personnes racisées dans les médias et dans le milieu des arts et de la culture.**

3 - LE PLURALISME DE L'HISTOIRE QUÉBÉCOISE

L'interculturalisme est le pilier de notre modèle de vivre ensemble au Québec. En ce sens, nous croyons qu'une société interculturelle se doit de mieux reconnaître la contribution de l'ensemble des communautés qui la constituent. L'Histoire racontée dans nos écoles doit permettre d'apprendre, de découvrir et de mieux connaître les contributions des diverses communautés racisées à la société québécoise.

Recommandation

- **Que le récit de l'Histoire du Québec étudié dans nos écoles soit plus représentatif du pluralisme historique québécois qui a contribué à la construction du Québec d'aujourd'hui.**

4 - LA PARTICIPATION CITOYENNE DES PERSONNES RACISÉES

Nous pensons qu'il est nécessaire de soutenir davantage d'initiatives porteuses et de projets structurants qui valorisent et soutiennent la participation citoyenne des personnes racisées.

Nous avons également la conviction qu'en valorisant des modèles d'engagement issus des communautés racisées, nous pouvons accroître le sentiment d'appartenance au Québec et encourager les personnes racisées à s'impliquer pleinement dans toutes les sphères de notre société.

Recommandations

- **Que soit octroyé davantage de soutien à la participation citoyenne des personnes racisées.**
- **Que soient mis en valeur des modèles d'engagement des communautés racisées.**

5 - LA REPRÉSENTATIVITÉ EN EMPLOI

Les difficultés d'intégration au marché de l'emploi des personnes racisées au Québec, qu'elles soient nées à l'étranger ou non, constituent une réalité bien documentée. Nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes racisées.

Par ailleurs, considérant l'importance que revêt une fonction publique représentative, nous encourageons la mise sur pied d'un programme de mentorat ou de parrainage professionnel au sein de la fonction publique québécoise. Le Programme de parrainage professionnel ou le Plan d'action pour la diversité en emploi de la Ville de Montréal en sont de bons exemples.

Recommandations

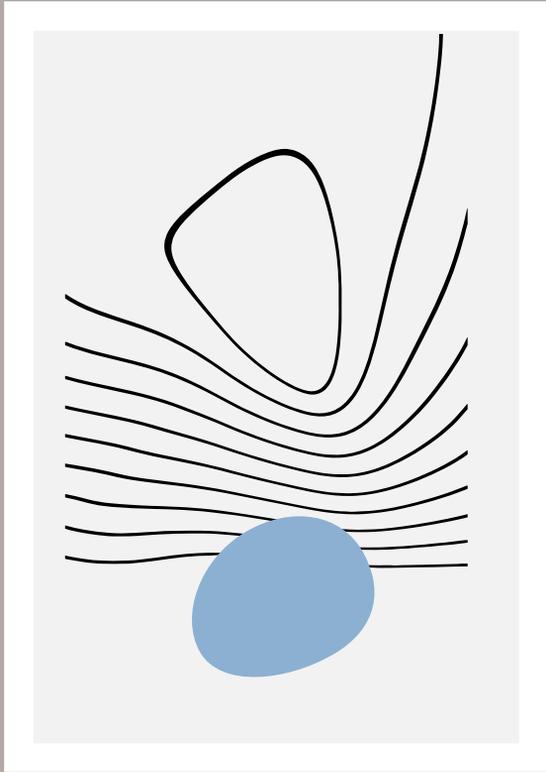
- **Que soit mis sur pied un projet pilote de curriculum vitæ anonyme dans les institutions publiques pour cheminer vers un recrutement plus équitable.**
- **Que soient révisés les programmes d'accès à l'égalité en emploi afin d'accroître la représentativité des personnes racisées dans la fonction publique.**

6 - LA GOUVERNANCE ET LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Nous pensons que le MIFI doit insister sur l'importance de la représentativité des personnes racisées au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. La sous-représentativité des personnes racisées dans les conseils d'administration, notamment ceux d'Hydro-Québec, de Loto-Québec ou de la Caisse de dépôt et placement du Québec, indique qu'il reste du travail à faire à cet effet.

Recommandation

- **Que les conseils d'administration des sociétés d'État comptent un nombre plus représentatif de personnes racisées en leur sein.**



Mots de la fin

L'engagement sur les questions de société et de vivre ensemble est aujourd'hui une obligation pour la jeunesse. Nous devons avoir le courage de regarder, d'analyser et critiquer nos sociétés afin de les améliorer. Nous avons la chance de compter sur des jeunes et moins jeunes, motivés par un présent et un avenir juste, équitable et inclusif. Nous sommes la génération de la réparation, le dialogue et la communication sont nos clefs pour l'action et la transformation. J'aspire à un grand «Nous», une société qui est toujours dans le changement social, mais qui se base sur l'ouverture et le respect des un.e.s des autres.

- Saphia Arhzaf

Dix jeunes se sont réunis pour se questionner sur les moyens de mieux mettre à profit la richesse humaine dont regorge notre société. Je suis heureux de faire partie de ce groupe qui a choisi le dialogue comme moyen de promouvoir le vivre ensemble. Merci à toutes les personnes qui nous ont généreusement fait bénéficier de leurs expériences et qui nous ont permis de nourrir l'espoir d'une société où chacun puisse avoir la place qu'il mérite.

- Omar El Ouarzadi

Enrichissant! C'est ce qui représente le mieux mon expérience au sein de l'équipe de rédaction. Je suis reconnaissant des apprentissages, et d'avoir pu partager cette expérience avec le reste de l'équipe.

Je suis encore plus convaincu que la Démarche jeunesse sur le vivre ensemble est nécessaire pour faire face aux enjeux de vivre ensemble que je ne l'étais au départ!

- Gaël Stephenson Chancy

Pour lutter contre l'exclusion, le racisme et les discriminations, il faut un discours public responsable, ancré dans un désir d'entraide, de solidarité et d'apaisement. Nous devons justice à ceux et celles qui vivent des dynamiques d'oppressions. Alors, je nous souhaite de regarder l'ensemble des composantes de notre société comme des acteurs de changement souhaitant forger notre province, nos institutions et notre démocratie.

- Dina Husseini

Une occasion de s'écrire c'est se permettre de se repenser soi-même et de se réapproprier son propre narratif.

- Marie-Pier Kouassi

De la même manière que les membres d'un groupe majoritaire pensent qu'ils n'ont pas d'accent lorsqu'ils parlent, les Blancs pensent qu'ils n'ont pas de « race ». (Bosa, 2010)

- Meredith Nana Lelièvre

Tout ce travail que nous avons fait durant les six derniers mois nous montre qu'il y a un vrai problème d'information et de contextualisation au Québec par rapport au privilège blanc qui existe réellement. Peggy McIntosh décrit le privilège blanc comme étant un sac à dos invisible favorisant les personnes blanches, et moi je le vois comme plusieurs obstacles qui viennent réduire les chances des personnes racisées d'accéder à certains milieux. Reconnaître son existence est ce qui nous permettra de réfléchir ensemble à des actions concrètes qui aideront à lutter contre toute forme d'inégalité raciale systémique!

- Faravena Bénédicte Olivier

Le privilège blanc est présent dans toutes les dimensions de notre vécu, et bien qu'il devient invisible lorsque l'on ferme les yeux, la réalité est qu'il se renforce pendant ce temps. Ainsi, il est important d'entamer et continuer les discussions sur le sujet, même si ça n'aboutit pas forcément à des solutions, ne serait-ce que pour indiquer notre résistance et refus du statu quo.

- Sara Thabet

Le privilège blanc est une formulation jeune d'un phénomène qui se manifeste pourtant depuis longtemps et qui perdurera tant que nous ne tenterons pas de le comprendre et de le reconnaître. C'est une norme invisible qui continue d'évoluer et qui n'est pas facile à saisir justement, car elle prend des formes diverses et souvent subtiles. Or, faire l'effort de réfléchir sur ce sujet et de discuter de celui-ci ne devrait pas être perçu comme étant une contribution optionnelle, mais comme étant une responsabilité collective et un geste nécessaire pour construire un meilleur vivre ensemble et une société véritablement démocratique.

- Jenny Wang

REGARDS SUR LE VIVRE ENSEMBLE

AVIS JEUNESSE 2020-2021

INM / L'INM est une organisation indépendante et non partisane
/ qui a pour ambition d'accroître la participation des
/ citoyennes et citoyens à la vie démocratique.
